

## RÈGLEMENT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

**Avis public** est, par la présente, donné, qu'une modification au *Règlement établissant le fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire et établissant les règles permettant à ses membres de participer aux séances du conseil d'administration à distance* a été adoptée par le conseil d'administration du CSSDGS lors de la séance du 16 janvier 2024.

Pour consulter le projet de Règlement, [cliquez ici](#)

LE TOUT CONFORMÉMENT à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Donné à La Prairie, le 17 janvier 2024

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau  
Secrétaire générale